

CONFLITS DANS L'AIR

COMMUNIQUÉS DE SECTION - AIX EN PROVENCE 

SYNDICAT NATIONAL
DES CONTRÔLEURS
DU TRAFIC AÉRIEN

Un accord pour les contrôleurs réaffirmé !

Le 20 avril 2015, le SNCTA obtenait l'ouverture de négociations dites intermédiaires, grâce à la mobilisation des contrôleurs les 8 et 9 avril pour reprendre en main leur destin. La porte s'ouvrait enfin sur une nouvelle méthode de négociation nationale, plaçant les OS représentatives des ICNA à leur juste place dans le débat paritaire concernant le corps ICNA.

Le 07 mai 2015, lors du CT DGAC, cette volonté de l'administration de créer une nouvelle méthodologie, qui place la négociation au niveau du corps de métier, était réaffirmée malgré la très forte opposition exprimée par l'ensemble des autres syndicats à l'exception de l'UNSA IESSA, cependant prisonnier de la centrale UNSA DD.

Tous unis contre un accord pour les contrôleurs ??

En 2013, l'UNSA-ICNA exigeait un accord ICNA, arguant qu'un protocole DGAC ne pouvait répondre efficacement aux problématiques spécifiques ICNA.

Alors pourquoi ne pas aller aujourd'hui défendre ses idées et sa vision des évolutions du métier de contrôleur aérien dans ce nouveau cadre de dialogue social conçu sur mesure ??? Pourquoi risquer de reproduire les schémas de 2013 qui ont conduit à la signature d'un protocole sans les représentants des ICNA, offrant l'annualisation du 1 jour sur 2 et une 2^{ème} vacation complémentaire au nom de l'unité de la DGAC !!!

Ne faisons pas les frais de luttes stériles d'organisations syndicales plus motivées par le risque de leur perte d'influence que par la défense des contrôleurs.

Recentrons nous tous plutôt sur l'avenir de notre métier !

Accord intermédiaire = accord Vernhes ?

NON ! Rapport intermédiaire = rapport Vernhes !

Courant avril, le pilote de la mission RP2 communiquait son rapport intermédiaire appelé aussi « rapport Vernhes ». Ce rapport pose le constat des multiples problématiques propres aux contrôleurs aujourd'hui, ainsi qu'une liste des « solutions » imaginées par l'administration. Ce sont loin d'être les revendications du SNCTA !

La base de négociation de l'accord DSNA qui se profile sera la base de négociation des syndicats qui daigneront s'y pencher !

Les revendications du SNCTA, elles, n'ont pas changé depuis les élections professionnelles, et elles seront notre base de négociation en ce qui concerne les problématiques contrôle au sein de cet accord.

Alors que beaucoup s'acharnent à vouloir réduire le contrôle aérien à une toute petite composante de l'aviation civile, le SNCTA continue à se battre pour pérenniser le modèle d'un contrôle aérien moderne et performant au sein d'une DGAC unie, capable de faire face aux évolutions du trafic, ceci tout en sécurisant les conditions de travail.

Nous n'en sommes qu'au début, faisons en sorte, grâce à notre engagement, que toute évolution concernant les ICNA soit réalisée en concertation et avec l'aval des ICNA.

Rappel des revendications du SNCTA.

- Le cadrage d'une évolution nécessaire en termes d'organisation de travail (maintien du travail en équipe, diminution du temps de travail hebdomadaire à 28h, vac de 8H30 maximum, pérennisation du 1 jour sur 2),
- La mise en place immédiate d'une gestion pilotée des ressources humaines pour relancer les recrutements nécessaires pour les prochaines années,
- L'amélioration du déroulement de carrière via la reconnaissance de l'expertise des contrôleurs,
- L'augmentation du taux de remplacement à la retraite,
- Le rattrapage indemnitaire et notamment la compensation de la perte de la prime d'indemnité compensatoire qui vient de nous être supprimée,
- L'amélioration des systèmes techniques.

CT DGAC du 7 MAI.

Lors du CT DGAC, le Directeur Général, mandaté par le gouvernement, a annoncé l'ouverture de négociations protocolaires visant à aboutir d'ici fin 2015.

Il a également réaffirmé la volonté du ministre de mener en parallèle des accords intermédiaires rendus nécessaires par la diversité des métiers et missions de la DGAC.

Les expérimentations locales, telles que celle envisagée à Reims, feront bien évidemment l'objet de négociations sociales validées en amont et devront dans tous les cas être acceptées par les personnels en CT local.

Pas de théorie du complot !

Oui, là aussi, les ICNA décideront !